



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad-hoc
au Conseil communal
de la Ville de Pully

**Préavis No 01-2025 – Postulat de M. André Stehlin et consorts :
« Pour une information de proximité à Pully avec la presse régionale »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

La Commission ad hoc, chargée par le Bureau du Conseil communal, d'étudier le postulat 01-2025 de M. André Stehlin et consorts se composait de neuf personnes : Mmes Gabriela BEJAN (présidente et rapporteuse), Céline FELBER, Pauline TAFELMACHER excusée et remplacée par David HÄUSERMANN, MM. Olivier BURNET, David CONTINI, Jean-Luc DUVOISIN, Daniel HAMMER, André STEHLIN, Bertrand YERSIN remplacé par Bertrand GALLEY.

La Commission s'est réunie le jeudi 18 septembre 2025, à 18h30, à la Maison Pulliérane en présence de Mme Joanne Beaud Turin, déléguée à la communication de la Ville de Pully, M. le Syndic Gil Reichen et de M. Sébastien Cornuz, Secrétaire municipal.

2. PRÉSENTATION DU POSTULAT PAR LES POSTULANTS

La demande à l'origine du postulat est exposée et, ainsi que son titre l'indique, elle tend à élargir la visibilité de la commune, la possibilité pour les associations locales de mettre en avant les événements qui y sont organisés, dans les pages de l'hebdomadaire Le Courrier Lavaux, Oron, Jorat

<https://www.le-courrier.ch/articles/infos-region/bourg-en-lavaux/>.

De même, par l'exemple du journal du jour qu'un des postulants présente, il serait possible également de diffuser les convocations aux séances du Conseil communal. Aussi, pour les commerces qui se plaignent de ne pas être suffisamment visibles, de leur offrir une opportunité de l'être sur toute la commune de Pully.

Un autre des postulants ajoute que le Conseil Communal a voté, en faveur d'un rattachement au district Lavaux-Oron et non à celui de Lausanne. Ainsi, il estime que cela devrait se manifester concrètement car, Pully est la plus grande ville de l'arrondissement, alors qu'elle n'apparaît pas ou peu dans Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat ce qu'il déplore. Il souhaite ainsi que l'on parle plus de Pully dans l'hebdomadaire et c'est ce qui a guidé le choix de cosigner ce postulat. Il indique que sa réflexion s'est faite par l'impression qu'il a, en lisant les pages du Courrier, que Pully fait partie d'un autre district. Il dit que Pully est la seule commune, avec Montpreveyres, à ne pas collaborer de façon active et efficace avec l'hebdomadaire.

3. PRÉSENTATION DE M. LE SYNDIC GIL REICHEN

M. le Syndic prend la parole afin d'apporter les précisions suivantes :

On peut, en effet, regretter ne pas être présent dans Le Courrier mais Pully communique sur les réseaux sociaux, sur son site et sur diverses plateformes, ce qui remplit sa mission d'information de communication, en plus du Journal de Pully qui paraît quatre fois par an et qui est distribué dans tous les ménages pulliérans.

M. le Syndic explique que les annonces et informations parues dans Le Courrier se font via la reprise des données figurant sur le site internet de la Ville de Pully sans qu'elle n'envoie aucune information au Courrier. Le Courrier reçoit tous les communiqués de presse diffusés par Pully. D'ailleurs, il n'est pas rare que Le Courrier reprenne mot pour mot les communiqués de Pully. De même, Le Courrier, a répondu à une demande qui lui a été faite par mail, le même jour, avoir un « correspondant » qui assiste à tous les Conseils communaux. Par conséquent, si le média est intéressé, il effectuera une publication en lien avec celle-ci. Le besoin identifié de la population, au niveau de la communication de Pully, par la municipalité a permis la mise en place de tout le dispositif de communication existant actuellement. Cela étant dit, M. le Syndic constate, lui aussi à regret, le fait que le Conseil ne soit pas ou plus rarement couvert par la presse et bien au-delà du Courrier.

Il y a eu, de la part de la Municipalité, une tentative de demander au 24heures d'améliorer la couverture des thématiques communales de Pully dans ses pages régionales. Sans grand succès compte tenu des difficultés financières de la presse écrite, auxquelles Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat n'échappe d'ailleurs pas, raison pour laquelle Pully a été approchée, il y a environ 5 ans, par l'hebdomadaire qui a proposé une offre de distribution à tous les Pulliérans pour un montant de CHF 20.00 par ménage. Le Courrier cherchant des moyens de financement, le journal s'est rapproché des communes. La contrepartie du « deal », si l'on peut employer ce terme, était d'avoir des pages gratuites où Pully pourrait faire publier des informations liées à la vie de la commune. Si cela fonctionne bien pour les petites communes, car cela correspond au coût de publication d'une page dans un journal courant, soit entre CHF 3'000.00 et CHF 5'000.00 c'est moins rentable pour une grande commune comme Pully qui possède déjà tout un dispositif de communication. Par conséquent, les communes dont la contrepartie a du sens ont signé. Selon M. le Syndic, cela reviendrait à CHF 250'000.00 par année pour Pully de rejoindre Le Courrier. Cela n'était pas possible de dépenser une telle somme pour avoir des pages gratuites d'information. Si, toutefois, Le Courrier devait faire une autre proposition, elle serait examinée. Cependant, il n'y en a jamais eu depuis.

Parfois, il est possible d'avoir des pages spéciales et de payer la page, s'il y a un besoin. Par exemple, si l'on voulait informer de l'état d'avancement d'un projet comme la STEP, cela serait possible de préparer le texte et de diffuser une information, pour un montant qui tourne autour de CHF 8'000 à CHF 8'500.00 et elle serait distribuée à tout Pully. Mais on parle, quand même, de plus de CHF 8'000.00 pour une édition spéciale. Pour les avis d'enquête, également, les publier dans un journal, finalement très peu lu, cela ne fait pas sens.

En conclusion, bien qu'il comprenne la préoccupation des postulants, M. le Syndic regrette qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une simple question au lieu de la motion transformée en postulat et il estime avoir, ici, répondu aux deux premiers points de celui-ci de la même manière qu'il le fera en plénière.

4. DEBAT

La mission de la Commission étant de préavisier sur le renvoi à la Municipalité du postulat « Pour une information de proximité à Pully avec la presse régionale » ou de le classer, le présent rapport cherche à présenter, autant que possible, les éléments abordés dans le cadre de la discussion.

Le débat est ouvert et les membres de la commission prennent la parole à tour de rôle. Au fur et à mesure des échanges, les éléments suivants apparaissent :

Les personnes présentes interrogent le coût d'une éventuelle distribution du Courrier à tous les ménages pulliérans car, il faut payer un tel publipostage hebdomadaire et obtenir, en amont des espaces rédactionnels. D'ailleurs, plusieurs personnes autour de la table disent ne pas

recevoir ce journal dans leur boîte aux lettres même sporadiquement alors que d'autres le reçoivent chaque jeudi.

Un des membres précise, qu'à l'époque, il y avait le journal Le Régional qui diffusait les informations équivalentes au Courrier aujourd'hui. Recevoir gratuitement Le Courrier dépend du fait que 3'000 exemplaires sont distribués dans la commune par La Poste mais, selon un principe inconnu de détermination et de choix des destinataires. D'après lui, ce serait La Poste elle-même, sans doute, qui détermine les ménages à destination desquels la distribution est effectuée chaque jeudi mais personne autour de la table n'a eu de réponse à cette interrogation. M. le Syndic rappelle à ce sujet que Le Régional a disparu car, de plus en plus de communes n'y participaient pas et, par ailleurs, selon lui, cela tient d'une sorte d'exploit de faire en sorte de diffuser de l'information chaque semaine et de s'employer à faire en sorte de donner un reflet fidèle des activités communales à ce rythme au vu des moyens de la Ville de Pully.

Cependant et renseignements pris, La Poste n'est pas autorisée à effectuer une distribution non-nominative ce qui, définit tout autre objet non libellé en tant que « publicité ». Pour autant que l'indication « Pas de pub » figure sur la boîte aux lettres, il n'y aura donc pas de distribution. Toutefois, selon un des membres, ce journal pouvant être considéré comme « officiel », il devrait pouvoir être distribué dans toutes les boîtes aux lettres et ne devrait, par conséquent, pas être refusé par les boîtes qui indiquent ne pas souhaiter de publicité...

Un autre point important, concerne la question d'une éventuelle suppression du Journal de Pully. Un des membres souhaite mentionner qu'il estime important que, par sa distribution, l'ensemble des ménages pulliérans reçoive les informations communales et qu'il ne veuille pas le voir disparaître. Il rappelle que le Journal de la Commune répond à un mandat public. Par conséquent, il faudrait s'assurer que Le Courrier soit distribué à tous les ménages. Il précise également que le Journal de Pully n'a pas le même objectif qui informe, notamment, des projets communaux et pas seulement des événements locaux.

Un des postulants répond qu'il n'y a pas, de leur part, de demande de supprimer le journal de la Commune mais que Le Courrier paraît à une fréquence hebdomadaire, alors que le Journal de Pully paraît à une fréquence moins élevée, ce qui pourrait améliorer la fréquence informative des événements pulliérans.

M. le Syndic précise qu'il n'y a pas lieu de comparer Le Courrier Lavaux-Oron Jorat au Journal de Pully : le coût, par habitant est le même sauf que le nombre d'habitants auquel il est distribué n'est pas identique : le Journal communal coûte CHF 33'000.00 pour les quatre publications annuelles. C'est indiqué de manière tout à fait transparente dans le budget de Pully d'ailleurs.

Dans l'offre à plus de CHF 200'000.00 du Courrier, la rédaction n'est pas comptabilisée et cela coûterait encore plus cher à la Ville afin d'assurer une rédaction hebdomadaire. M. le Syndic précise que cela reviendrait à la Ville de faire le travail de rédaction afin de remplir les pages et ce seraient les employés des différentes administrations qui devraient rédiger des articles chaque semaine. Pully n'a pas, objectivement, de quoi remplir chaque semaine une pleine page. Peut-être quatre ou cinq fois par année, il y aurait des informations à y faire figurer mais cela représenterait trop d'efforts pour peu de résultats. Même si la proposition est faite autour de la table de faire rédiger les articles par les associations locales plutôt que par la Municipalité, le Syndic précise que, déjà à l'heure actuelle, l'intégration d'information à l'agenda dédié aux associations, qui n'ont qu'à remplir avec les dates et informations rapides liées à leurs événements est déjà peu exécuté.

Toutes les personnes qui le souhaitent ont pris, à tour de rôle la parole et le débat semble toucher à sa fin, les sujets de discussion ayant été parcourus. Le constat est fait que la Municipalité a pu apporter, à toute demande formulée, les réponses aux questions mentionnées par le postulat et estime avoir reçu les éléments nécessaires qui permettraient de mettre fin à la discussion de fond.

Pour cette raison, il est demandé aux postulants s'ils souhaiteraient transformer leur texte en question à laquelle les postulants répondent par un non-retour en arrière et maintiennent leur formulation actuelle. En complément, l'un d'eux, s'accorde pour mettre fin au débat de fond et précise que ce que les postulants veulent, c'est : l'avis du Conseil. Pour cela, le choix de la motion puis du postulat est une volonté de leur part. Ils souhaitent que le Conseil puisse émettre, lui aussi, son opinion. Par ailleurs, il ajoute avoir été sensible à la remarque faite sur

le fait de favoriser la démocratie et, par cette solution d'insertions dans Le Courrier, il pense que cela pourrait contribuer à intéresser d'avantage les Pulliérans à la question politique. En fin de débat, M. Sébastien Cornuz apporte l'information qui indique clairement que les communiqués de Pully sont plus republiés dans Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat que ceux de Lutry, par exemple, qui a un accord avec l'hebdomadaire. Il ajoute qu'il serait opportun de savoir si l'on souhaite diffuser d'avantage d'informations liées aux activités de la Ville de Pully à travers ce support-là ou sur un tout autre et si l'on veut publier des informations dans cet hebdomadaire pour plus de CHF 220'000.00 à l'ensemble des Pulliérans ?

5. VOTE

La parole n'étant plus demandée, la prise en considération du postulat de M. Stehlin et consorts est soumise au vote de la commission ad hoc.

À une majorité de 6 voix pour et de 3 voix contre, la Commission désignée à cet effet a décidé d'un renvoi à la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, il revient à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de voter soit pour un renvoi du postulat à la Municipalité ou son classement.

Pully, le 25 septembre 2025

Pour la Commission ad hoc, sa présidente et rapporteuse Gabriela Bejan